

**RAPPORT N° 05/4-11
au Conseil Municipal**

OBJET

**MISE A DISPOSITION DE LOCAL
AU PROFIT DE L'ASSOCIATION «HANDBALL CLUB DE CHATEAU MORANGE»
(DM 107 / Boulevard Doret / Camélias)**

Descriptif du bâtiment central

Rénové en 1995, le bâtiment dénommé Maison des Jeunes et de la Culture de Château Morange est composé de plusieurs espaces d'une superficie approximative de 600 m² :

- une partie centrale avec patio ;
- une salle de spectacle de 100 places normalisée et équipée de loges pour les artistes ;
- trois bureaux ;
- un foyer d'accueil et d'animation ;
- un sous-sol pouvant servir d'ateliers photos ou de répétition musicale ;
- des sanitaires aux normes handicapées ;
- une salle de danse.

Présentation de l'association

L'association «Handball Club de Château Morange» a été créée en 1992. Elle élit domicile à la Maison des Jeunes et de la Culture (MJC) de Château Morange au Boulevard Doret à Saint-Denis.

Organisé autour de 139 licenciés en 2005, elle conforte son maintien dans l'élite du Handball Dionysien, division pré fédérale grâce à ses administrateurs bénévoles et à son équipe technique (1 Brevet d'Etat, 1 diplômé BF2, 2 initiateurs).

Le handball à Château Morange a connu ses années de gloire dans les années 70-80 puis, dans les années 90, avec un talent français reconnu mondialement : Patrick CAZAL (Champion du Monde en 1995 et 2001).

Je vous demande :

- 1) d'approuver le principe de mise à disposition par Convention du local précité au profit de l'association «Handball Club de Château Morange» aux conditions suivantes :

RAPPORT N° 05/4-11

- * durée d'une année ;
 - * occupation à titre gratuit étant précisé que la valeur locative mensuelle, actuellement en cours d'évaluation par les services fiscaux, devra figurer dans le rapport financier de l'association afin de faire apparaître la participation financière de la Commune que constitue cette mise à disposition ;
 - * obligation pour le «Handball Club de Château Morange» de mettre à disposition les locaux nécessaires à l'activité d'autres associations du quartier qui en feraient la demande ;
- 2) en cas d'accord, de m'autoriser à signer la Convention à intervenir.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer



René-Paul VICTORIA

**DELIBERATION N° 05/4-11
du Conseil Municipal
en séance du vendredi 20 mai 2005**

OBJET

**MISE A DISPOSITION DE LOCAL
AU PROFIT DE L'ASSOCIATION «HANDBALL CLUB DE CHATEAU MORANGE»
(DM 107 / Boulevard Doret / Camélias)**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 28-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et Régions modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 05/4-11 du Député-Maire ;

Vu le rapport de Monsieur Dominique FOURNEL, 2ème Adjoint, présenté au nom de la Commission Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable de ladite Commission ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A LA MAJORITE**

**(2 voix contre -dont 1 vote par procuration-
et 4 abstentions -dont 1 vote par procuration-)**

ARTICLE 1


Approuve le principe de mise à disposition par Convention du local sis au Boulevard Doret sur terrain cadastré section DM 107 au profit de l'association «Handball Club de Château Morange», aux conditions suivantes :

- * durée d'une année ;
- * occupation à titre gratuit étant précisé que la valeur locative mensuelle, actuellement en cours d'évaluation par les services fiscaux devra figurer dans le rapport financier de l'association afin de faire apparaître la participation financière de la Commune que constitue cette mise à disposition ;
- * obligation pour le «Handball Club de Château Morange» de mettre à disposition les locaux nécessaires à l'activité d'autres associations du quartier qui en feraient la demande.

ARTICLE 2

Autorise le Député-Maire à signer la Convention à intervenir avec l'association «Handball Club de Château Morange».

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le **25 MAI 2005**

LE DEPUTE MAIRE

René-Paul VICTORIA

